Violences sexistes

Le 3919 accompagne les femmes victimes de violences

Publié le 21 novembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À cette occasion, *Service Public* vous rappelle qu'il existe un numéro dédié aux personnes victimes de violences conjugales : le 3919.

Le 3919 assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes. En fonction de leur situation, les femmes sont orientées vers les associations locales ou nationales partenaires les mieux à même d'apporter une réponse ou un accompagnement.

Les appels peuvent concerner **tous les types de violences sexistes** : violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail.

Le 3919

Le 3919, c'est :

- un numéro gratuit et anonyme ;
- un numéro accessible 24h/24 et 7j/7 ;
- un numéro accessible aux personnes sourdes et malentendantes ;
- un numéro joignable par mobile ou téléphone fixe en métropole et dans les départements d'Outre-mer ;
- une équipe d'écoutants professionnels qui délivre des informations sur la marche à suivre face à une situation de violence ;
- un numéro qui s'adresse également à l'entourage des victimes et aux professionnels concernés.

À noter

Le 3919 propose une écoute dans 12 langues différentes, en plus du français (les personnes assurant ce service n'étant présentes que sur certains créneaux, on vous proposera de rappeler aux horaires adaptées) : anglais, arabe, créole, dari, espagnol, hébreu, kabyle, mandarin, persan, polonais, portugais et turc.

À savoir

La plateforme numérique de signalement des atteintes aux personnes et d'accompagnement des victimes (PNAV) (https://www.service-public.gouv.fr/cmi) est ouverte à **toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes** (hommes et femmes). Accessible 24h/24 et 7 jours sur 7, elle propose 3 tchats avec un policier ou un gendarme pour 3 types d'infractions : violences sexuelles, violences conjugales, discriminations et faits de haine.

Solidarité Femmes

Le 3919 est porté par la Fédération nationale Solidarité Femmes (https://solidaritefemmes.org/) et soutenu par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le site de Solidarité Femmes vous informe (que dit la loi ? le rôle de l'avocat, le harcèlement moral, la situation des femmes étrangères, etc.) et vous indique la marche à suivre en termes de procédures.

La Fédération s'appuie par ailleurs sur un réseau de **81 associations spécialisées** réparties sur tout le territoire qui proposent aux femmes :

- des dispositifs d'hébergement ou au sein de lieux d'accueil spécialisés ;
- plus de 3 000 places d'hébergement d'urgence ou plus pérenne (soit 50 % des places dédiées aux femmes victimes de violence en

France) ;

- des accueils de jour et des permanences de proximité (au sein des hôpitaux, des mairies, des commissariats, des gendarmeries, etc.).

Consulter la liste des associations partenaires (https://solidaritefemmes.org/trouver-une-association/) par régions.

> **À savoir**
>
> En cas de danger immédiat face à une situation de violence, il faut appeler la police, la gendarmerie ou les pompiers en composant le **17** ou le **18**.

Voir aussi

Violences conjugales (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12544)
Service-Public.fr

Agression sexuelle commise sur une personne majeure (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33891)
Service-Public.fr

Comment repérer et combattre les violences économiques intrafamiliales ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18667)
Service-Public.fr

Arrêtons les violences (https://arretonslesviolences.gouv.fr)
Ministère chargé des affaires sociales

Agenda

DU 7 JANV. AU 3 FÉVR. 2026

Consommation

Quelles sont les dates des soldes d'hiver 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17952)
Publié le 12 décembre 2025

À PARTIR DU 1 JANV. 2026

Transports franciliens

Quels seront les nouveaux tarifs des transports en Ile-de-France à partir du 1er janvier ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18679)
Publié le 11 décembre 2025

DU 15 JANV. AU 21 FÉVR. 2026

Démographie

Recensement de la population : quand et où a-t-il lieu en 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16298)
Publié le 04 novembre 2025

Voir toutes les échéances (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda)